



COMMUNICATIONS AUX MUNICIPALITÉS **OCTOBRE 2024**

Les sujets essentiels du mois

UN NOUVEAU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES (PGMR) EST EN VIGUEUR AU TÉMISCOUATA

Le nouveau Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) de la MRC de Témiscouata est maintenant entré en vigueur. Adopté officiellement le 9 septembre dernier, le PGMR couvre les 7 prochaines années et prévoit de multiples actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés par le Gouvernement et limiter au maximum l'enfouissement des déchets. Rappelons que l'un des grands objectifs est de faire passer de 525 à 450 kg/hab/an la quantité globale de matière éliminée au Témiscouata.

Cette mise à jour s'inscrit dans la continuité des actions déjà menées sur le territoire mais constituera aussi une opportunité de bonifier les différents services pour en assurer une meilleure compréhension et utilisation par l'ensemble de la population des 19 municipalités.

Parmi les actions à venir, il faut noter :

- ✓ Mettre à jour, de manière uniforme, les 19 règlements municipaux de gestion des matières résiduelles en tenant compte des modes de collecte, la conformité des contenants et les consignes de tri, de même que de la tarification des différents services selon le principe d'utilisateur-payeur
- ✓ Mettre en place une brigade verte ou des agents de sensibilisation pour aller à la rencontre de la population à diverses occasions, notamment lors d'événements communautaires
- ✓ Instaurer un système permettant aux ICI qui ont des matériaux ou du matériel à donner de les mettre à disposition des citoyens gratuitement en les regroupant dans les écocentres
- ✓ Créer une application mobile pour permettre aux citoyens d'identifier et de localiser les dépôts sauvages et contraindre les propriétaires à leur nettoyage
- ✓ Réaliser une campagne d'information régionale sur l'ensemble des moyens existants pour détourner les matières de l'enfouissement
- ✓ Effectuer une tournée annuelle des établissements scolaires en passant au moins une fois dans chaque milieu et dans les camps de jours intéressés
- ✓ Aller à la rencontre directe des ICI pour diagnostiquer leurs moyens mis en œuvre pour la GMR et les assister dans les changements nécessaires
- ✓ Mettre de l'avant les services de prêt de vaisselle réutilisable de la RIDT et/ou l'utilisation de vaisselle compostable
- ✓ Trouver des solutions pour mettre en valeur certaines matières problématiques et sans débouchés

Il est possible de consulter en détails le PGMR 2024-2031 sur le site internet de la RIDT

<https://ridt.ca/la-ridt/pgmr-2024-2031>

CONSOMMER MOINS, MAIS MIEUX !

La Semaine québécoise de réduction des déchets 2024 aura lieu du 21 au 27 octobre prochain !

Sous le thème « Consommer moins, mais mieux », cette semaine permettra d'explorer différentes façons de consommer de manière plus respectueuses pour l'environnement.

Concrètement, au Témiscouata, même si on constate une diminution de près de 10 % de la quantité de déchets mis aux poubelles lors de la dernière année, on se rend compte aussi que la quantité globale de matières générées ne cesse d'augmenter (+ 13 % en 10 ans). On consomme donc toujours plus au lieu de réduire. Le bon point est que les citoyens utilisent plus et mieux les services de recyclage existants.

Alors parce que chaque geste compte, on essaie de commencer à réduire notre consommation en achetant mieux. Pour cela, la Semaine québécoise de réduction des déchets (SQRD) vous accompagne dans vos démarches de réduction. La SQRD conçoit des outils permettant aux citoyen·nes, écoles et municipalités de transitionner vers un mode de vie où l'on réduit le plus possible les déchets à la source.

La SQRD offre un cadre de réflexion à tous les citoyen·nes qui désirent se renseigner, se questionner et repenser leurs modes de consommation. C'est en étant informé·es que nous sommes le mieux outillé·es pour être des acteurs·trices de changement dans la réduction.

Pour en savoir davantage, visitez le site de la Semaine québécoise de réduction des déchets 2024 <https://sgrd.org> et suivez-nous sur Facebook « RIDT Environnement »

MÊME PENDANT LA CHASSE ONT DOIT GÉRER SES DÉCHETS

L'automne est synonyme de changement de température et de couleurs dans nos paysages mais c'est aussi la saison de la chasse !

Les forêts du Témiscouata possèdent une faune abondante qui attire de nombreux adeptes, aussi bien de la région que de l'extérieur. Comme un privilège ne vient jamais seul, les chasseurs ont eux aussi la responsabilité de bien gérer leurs déchets afin de laisser la forêt propre.

Comme chez nous, on ne jette pas ses déchets dans la nature. Il suffit de les rapporter avec soi à la fin de la période de chasse et d'en disposer dans le bon bac, une fois rendu à la maison.

Les carcasses et peaux d'originaux ou de chevreuils ne doivent jamais être mis avec les déchets ou le recyclage, que cela soit en bacs roulants ou en conteneurs. Les écocentres ne reçoivent pas ce genre de matières non plus. Certaines de ces matières peuvent être laissées dans le bois, d'autres peuvent être gérées par ceux qui font le débitage ou apportées directement au lieu d'enfouissement technique à Dégelis.

Par ailleurs, chaque année, on rapporte que des objets dangereux comme des balles et cartouches non éclatées se retrouvent au centre de tri des matières recyclables. Ces matières peuvent causer des accidents graves et ne doivent jamais être déposées dans un bac. La solution, c'est simplement de les apporter gratuitement dans un poste de la Sureté du Québec.

Bonne saison de la chasse à tous !

LE COMPOST ET SON ENTRETIEN

Le compost est l'un des éléments clés du jardinage écologique. Il permet de transformer les déchets organiques végétaux de votre maison et du jardin en un engrais naturel riche en nutriments. Pour obtenir un compost de qualité, un entretien minimal est nécessaire, idéalement deux fois par année, à l'automne et au printemps.

En effet, les matières déposées dans un composteur ont tendance à se tasser, se compacter avec le temps, ce qui ralentit le processus de décomposition.

Retourner vos matières pour mélanger et aérer est donc crucial pour maintenir l'activité des microorganismes qui les dégradent.

- ✓ Choisissez un outil adapté comme une fourche-bêche ou un aérateur de compost vous permettra de retourner facilement les différentes couches
- ✓ En partant du fond du composteur, soulevez la matière et remettez-la en surface. Mélangez bien les différentes couches de matières sèches et humides

- ✓ Assurez-vous que le compost est légèrement humide, comme une éponge essorée. Si c'est trop sec, ajoutez un peu d'eau. Si c'est trop humide, mélangez avec des matières sèches comme des feuilles mortes ou du carton déchiré.

Bon automne et bon compostage !

Pour aller plus loin, les sujets complémentaires

SEMAINE DE PRÉVENTION DES INCENDIES 2024

La Semaine de la prévention des incendies se tient cette année du 6 au 12 octobre sur le thème « Le premier responsable c'est toi! ».

Cette année encore, elle vise à sensibiliser les citoyens à adopter au quotidien des comportements sécuritaires afin de prévenir les incendies car, chaque année au Québec, les incendies c'est en moyenne :

- 13 maisons endommagées chaque jour
- 308 personnes blessées
- 27 000 personnes évacuées

Près de 48 % des incendies qui se produisent dans les maisons sont liés à une distraction ou à une erreur humaine. Cette année, une attention particulière est portée à l'utilisation adéquate des appareils rechargeables, tels que téléphone cellulaire, ordinateur portable et tablette, montre intelligente, robot ménager (exemple : aspirateur robot), vélo et trottinette électrique, appareil de vapotage, perceuse sans fil, etc.

La plupart de ces appareils utilisent des piles au lithium qui font partie des résidus domestiques dangereux (RDD). En fin de vie, ils ne doivent jamais être jetés aux poubelles ou au recyclage car cela pourrait déclencher un incendie en étant écrasés ou brisés.

La solution, apportez ces appareils dans un des 4 écocentres ou les piles à un point de dépôt de la Mini-collecte.

Vous remplacez les piles de vos détecteurs de fumée, celles-ci aussi sont dangereuses et peuvent être rapportées à la Mini-Collecte ou l'écocentre. Par contre, votre vieux détecteur de fumée, lui, peut aller aux déchets car il n'est pas dangereux.

Vous remplacez un extincteur qui ne fonctionnent plus ou est passé date, ne le jetez pas non plus aux poubelles, apportez le dans un écocentre. La RIDT s'occupera d'en disposer de manière sécuritaire.

LE RECYCLAGE DES FLUORESCENTS ET AUTRES AMPOULES AU MERCURE PAR LE PROGRAMME RECYCFLUO

Partenaire de la RIDT, RecycFluo est le programme de recyclage des ampoules et des tubes fluorescents contenant du mercure.

RecycFluo est un programme à but non lucratif financé par les frais de gestion environnementale (communément appelés écofrais) inclus dans le prix de vente de toutes les lampes contenant du mercure vendues au Québec, et ce depuis le 1^{er} octobre 2012. Perçus puis versés au programme par les membres, ces frais sont utilisés pour couvrir la collecte, le transport, le recyclage des produits en fin de vie utile ainsi que les activités de sensibilisation et de promotion.

Le programme offre aux particuliers, aux entreprises et aux ICI un service de recyclage gratuit grâce à un réseau de dépôts à travers la province dont les 4 écocentres de la RIDT au Témiscouata.

Il existe plusieurs types d'ampoules et, en fin de vie, elles ne doivent jamais aller au bac de recyclage. Voici ce qu'il faut savoir pour disposer correctement de vos ampoules brûlées.

Les ampoules traditionnelles, incandescentes ou halogènes

Il s'agit d'une technologie très ancienne et il n'y a qu'une option pour ce type d'ampoule, la poubelle.

Les ampoules de type DEL ou LED

Elles ne contiennent pas de produits dangereux mais malheureusement, elles ne sont pas recyclables non plus. Elles vont donc avec les déchets.

Les néons, les fluorescents ou les lampes fluocompactes

Ces ampoules de types fluocompactes contiennent de petites quantités de mercure qui peuvent être dommageables pour l'environnement et la santé, si l'ampoule se brise.

Pour identifier si votre ampoule contient du mercure, recherchez le symbole Hg (le symbole élémentaire du mercure) sur l'ampoule. Certaines ampoules peuvent également avoir la mention « Contient du mercure ».

Il ne faut jamais les jeter à la poubelle ou au recyclage. Apportez-les à l'un des 4 écocentres de la région où elles pourront être envoyées vers des centres spécialisés pour être valorisées.

Pour tous les détails sur le tri des ampoules <https://recycfluor.ca/fr/>

RECYCLAGE OU DÉCHET ? COMPOST OU ÉCOCENTRE ?

Prêt à bien trier vos matières résiduelles mais vous ne savez plus où donner de la tête ?

Deux solutions s'offrent à vous !

- ✓ Votre aide-mémoire de collecte de la RIDT, souvent collé sur le frigo !
Ouvrez-le ! Toutes les informations sont en pages centrales pour faire le BON TRI !
Il est aussi disponible sur le site web de la RIDT.
- ✓ Un application géniale sur le site de Recyc-Québec: ÇA VA OÙ ?
Il s'agit d'une application mobile pour aider les citoyens dans le tri de plus de 800 produits de consommation régulière. Elle permet en quelques « clics » de déterminer efficacement quoi faire avec chaque produit : verre, plastique, pneus, petits appareils électroniques et autres.
ÇA VA OÙ ? est disponible gratuitement sur « App Store » et « Google Play ».
Une version web est également disponible sur le site de RECYC-QUÉBEC
<https://cavaouwebapp.recyc-quebec.gouv.qc.ca>

Abonnez-vous à notre page Facebook «RIDT Environnement» pour plus d'informations ou visitez notre site ridt.ca

Vous souhaitez aborder un autre sujet en lien avec les services de la RIDT, contactez-nous...

L'équipe de la RIDT

